



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172403

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 15/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/08/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 831 190 020 00014

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 83 09078

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 413683700009

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 413683700006

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : VESCHAMBRE SAS

LE BEIX  
15240 ANTIGNAC

Téléphone : 06 73 84 71 28

Portable : 06 73 84 71 28

Site Internet :

E-mail : philippe.veschambre@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

VESCHAMBRE PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	15/11/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND  
9 ALLEE EVARISTE GALOIS  
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.